

PROCEDURE DE BONNE CONDUITE FACE A LA COVID 19

AVANT LE COURS

- Port du masque obligatoire à l'extérieur du gymnase (demande mairie)
- Venir en tenue de sport ou de Sbf car vestiaires condamnés – Venir obligatoirement avec une deuxième paire de Chaussures pour la salle (type chausson de danse ou chaussures de sport avec semelle lisse) – Pieds nus ou en chaussettes interdit.
- Venir avec sa bouteille d'eau personnelle , une paire de gants en latex , un tapis de gymnastique personnel et , ou une serviette de toilette
- Distanciation 1m minimum et port du masque obligatoire dans l'attente de l'inscription
- Port du masque obligatoire à l'accueil pour l'inscription
- Lavage des mains par gel hydro-alcoolique avant l'inscription
- 1 personne à la fois pour l'inscription et remplir la feuille de présence

- Signer la feuille de décharge pour le Club et la Mairie de Juvignac avec son propre stylo

- Mettre les chaussures de salle et attendre le début du cours sans rassemblement et avec masque obligatoire

PENDANT LE COURS

- Un seul cours d'essai avec prêt de gants pour ceux ou celles qui n'en n'ont pas avec port de gant latex fortement conseillé en sous-gant (gants latex obligatoire pour la canne)

- Salut de début de séance
- Echauffement à deux sans masque

- Les enseignants garderont le masque pendant toute la séance (sauf pour la BFF) par contre le masque ne sera plus obligatoire pour les élèves lors des exercices , exercices en situation ou lors des assauts
- Pendant les temps de récupération ou lors de tous déplacements le port du masque est obligatoire et la distanciation au minimum d' 1m doit être respectée
- Retour au calme sans masque avec distanciation

APRES LE COURS

- Salut Final
- Suivre le fléchage mis en place par la Mairie, sortir en respectant la distanciation (minimum 1 m) et garder le masque jusqu'à la voiture

Pour ceux qui souhaitent s'inscrire définitivement, l'achat d'une paire de gants est obligatoire et les consignes ci-dessus devront être strictement appliquées jusqu'à de nouvelles règles édictées par la ville de Juvignac, La Préfecture de l'Hérault, la Fédération Française de Savate bf et DA. Tout manquement sera signalé auprès de la Mairie ou des autorités compétentes.

Nota : Pour les moins de 11 ans toutes ces dispositions restent applicables hormis le port du masque bien qu'il soit fortement conseillé.